

Lettre aux parents

Annexe 3

Madame, Monsieur,

Un dispositif de **stages de réussite** est proposé pendant la période des vacances scolaires, de manière totalement gratuite. Ce service, assuré par des professeurs des écoles, s'adresse aux **élèves du CP au CM2** qui présentent des difficultés en français et en mathématiques. Les stages seront organisés sur **quatre ou cinq jours** :

Vacances d'été 2023 :

Semaine 1 : du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet 2023 (12 heures)

Semaine 2 : du lundi 21 août au vendredi 25 août 2023 (15 heures)

Semaine 3 : du lundi 28 août au jeudi 31 août 2023 (12 heures)

Ils se dérouleront le matin au sein de l'école de votre enfant ou dans une école de secteur, plusieurs écoles pouvant être regroupées sur le même site.

Les stages peuvent aussi être organisés dans le collège de secteur dans le cadre du renforcement de la liaison école/collège. Le lieu du stage vous sera communiqué ultérieurement.

Votre enfant est susceptible de bénéficier d'une ou de plusieurs périodes.

Si vous êtes d'accord avec cette proposition, je vous remercie de remplir le bulletin ci-dessous ainsi que la fiche élève pour le responsable du stage et de les remettre à l'enseignant de votre enfant chargé d'assurer la liaison avec le responsable du stage.

Ces stages doivent correspondre à une démarche volontaire de votre enfant afin que les objectifs soient atteints. Ils demandent une réelle assiduité.

Le

Le directeur, la directrice

.....
Coupon à retourner au directeur (trice) de l'école avant le(indiquer la date)

Responsable légal de

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Autorise mon enfant à venir au stage de réussite en mathématiques et en français chaque jour (y compris le mercredi) de 8h30 à 11h30 :

Semaine 1 : du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet 2023 (12 heures)

Semaine 2 : du lundi 21 août au vendredi 25 août 2023 (15 heures)

Semaine 3 : du lundi 28 août au jeudi 31 août 2023 (12 heures)

J'ai bien noté que :

- Le stage est gratuit ;
- Aucun transport ne sera assuré à l'aller comme au retour ;
- Toute absence non prévisible devra être signalée au plus tard 10 minutes avant le cours ;
- Je serai joignable pendant ces périodes au numéro suivant :
- Cet accord **m'engage**, sauf cas exceptionnel, à assurer la présence de mon enfant à l'ensemble du stage.

Le.....

Signature :